

Contrat de location
Keryvonnick

Madame, monsieur, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant le montant des arrhes.
En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

LE PALLEC Yvonnick

Entre le propriétaire :

LE PALLEC Yvonnick
LA CANTINE - Keraudrain
56500 PLUMELIN

Téléphone : 02 97 60 02 68

Portable : 06 25 71 11 08

Courriel : yvonnick.lepallec@sfr.fr

Site internet : <http://ker.yvonnick.free.fr>

Et le locataire :

Mr Mme Mlle:

Adresse:

C.P:.....Ville:.....

Tél.:..... Portable:.....

E-mail:

Nbre d'adultes:.....Nbre d'enfants:.....

Pour la location :

De l'hébergement : Ty bihan | Ty er vanen.
Keraudrain 56500 PLUMELIN

Capacité d'accueil maxi :

- Pour Ty bihan : 2 personnes ou 1 couple avec 1 jeune enfant.
- Pour Ty er vanen : 6 personnes.

Surface de l'hébergement : 40 m² (pour Ty bihan) | 70 m² (pour Ty er vanen).

Conditions de location :

Durée de la location saisonnière : du/...../..... à 16 heures au/...../..... à 10 heures

Prix par semaine :..... Euros, soit un total de : Euros.

Un dépôt de garantie de 200 Euros. vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.

Cette caution vous sera restituée après votre départ (maximum 15 jours), déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

Le prix de la location comprend :

l'eau, le gaz et l'électricité, sans relevé de compteurs.

la taxe de séjour, la taxe de droit de bail.

Modalités :

Cette location prendra effet dès réception à mon adresse de :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention "lu et approuvé".

- les arrhes de Euros. (soit 30%) à régler par chèque bancaire ou postal pour la France et par mandat postal pour les autres pays.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait le/...../.....

LE PALLEC Yvonnick

Fait le/...../..... à

Le locataire :

Attention :

Bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature, location de vacances. Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.